



VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 17

Absents : 12

Pouvoirs : 7

Suffrages exprimés : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment **convoqués le 17 JUIN 2024**.

Etaient présents :

Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Odile Fischer, Monsieur Dimitri Egloff, Madame Catherine Guignery, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Stéphanie N'Guyen, Monsieur François-Xavier Allonier, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Madame Nathalie Jaffreziec.

Etaient absents :

Madame Claire Mas (pouvoir à Dimitri Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Odile Fischer), Monsieur Paul Lafleur, Madame Marjorie Sarrai, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Baptiste Duseaux (pouvoir à Michel Malandain), Madame Bénédicte Mouette, Madame Catherine Ducreux (pouvoir à Luc Lefevre), Monsieur Jérôme Lees (pouvoir à Jean-Pierre Lebourg), Madame Sylvie Molcard, Madame Véronique Dutoya (pouvoir à Jean-Pierre Rollet), Monsieur Sébastien Crouillebois (pouvoir à Stéphanie N'guyen).

Secrétaire de séance : Monsieur Régis Lallemand

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

Délibération 6 - 24062024

Exploitation de parcelles communales destinées à la viticulture

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Vu la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

Vu que Depuis quelques années, un particulier s'est lancé, avec un certain succès semble-t-il, dans l'exploitation de parcelles privées afin de créer une activité de viticulture dans notre commune.

Au vu de cette première expérience, la Ville de Sainte-Adresse souhaite encourager le développement de la culture de la vigne et envisage pour ce faire la mise à disposition de terrains communaux.

En l'occurrence, il s'agirait de bandes de terres situées sur les parcelles XD 22 et 24 boulevard Félix Faure, ainsi que de la parcelle XB 290 boulevard Dufayel, tel qu'il apparaît sur l'extrait du plan cadastral joint à cette note.

Cette mise à disposition se traduira par une autorisation temporaire d'occupation du domaine public, d'une durée de 6 ans, renouvelable 1 fois, qui sera conclue avec un exploitant choisi à l'issue d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, nécessaire pour respecter les règles de mise en concurrence.



En lançant un Appel à Manifestation d'Intérêt, la Ville invite les candidats à manifester leur intérêt via un avis de pré-information valant avis de publicité.

Une fois la Ville prête à engager la procédure de sélection, les candidats ayant fait part de leur intérêt devront le confirmer par la remise d'une candidature, étant entendu que seuls les candidats ayant manifesté au préalable leur intérêt dans les conditions requises par l'avis de pré-information pourront participer à la procédure d'attribution.

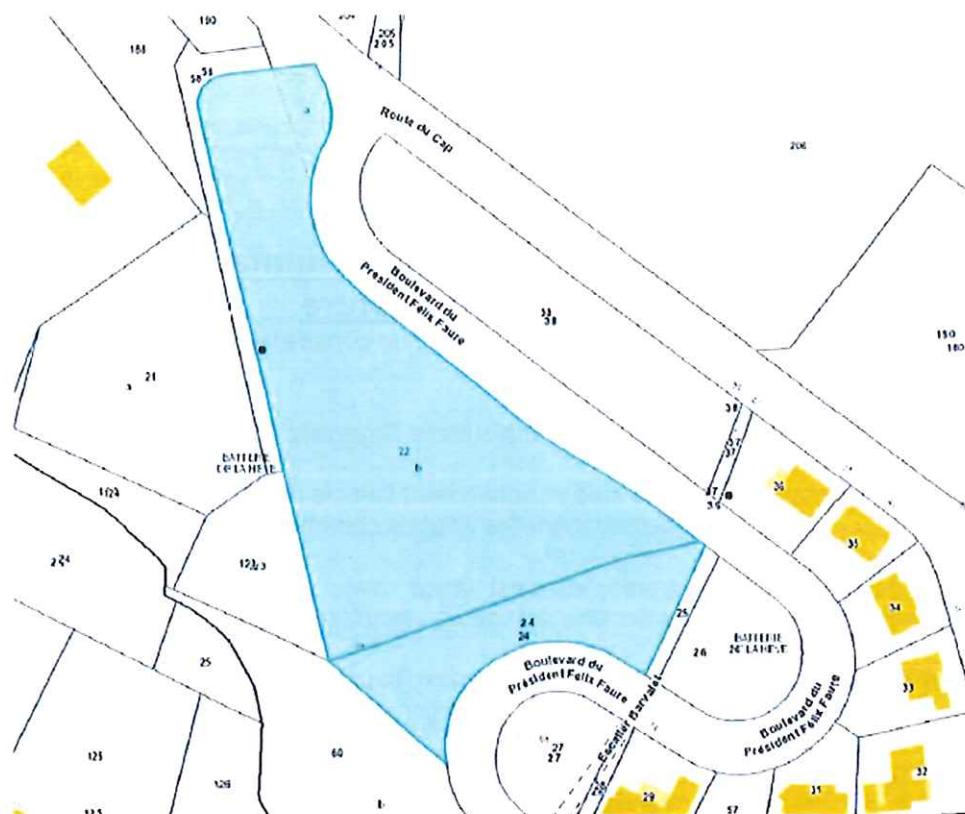
Le règlement de cet AMI sera publié sur le site internet de la Ville, et est joint à la présente délibération. Les offres seront analysées en fonction des critères suivants :

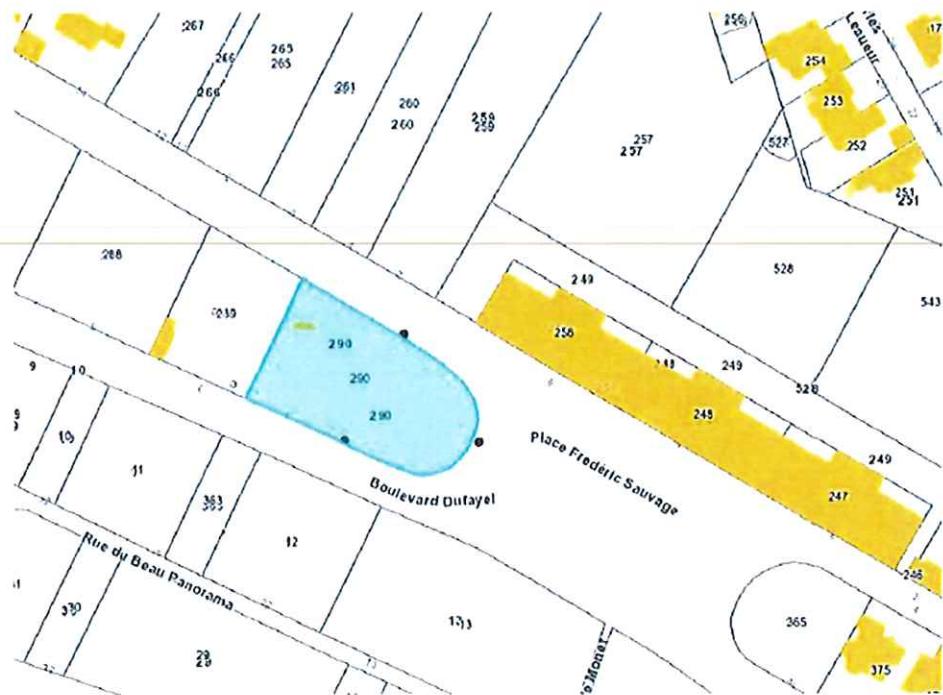
- Les capacités à assurer l'exploitation des parcelles (connaissance du secteur, moyens humains et matériels) : 60 %
 - La crédibilité du modèle économique (plan de financement prévisionnel) : 40 %

Je vous propose ce soir :

- De bien vouloir approuver le lancement de l'AMI pour l'exploitation de parcelles communales à des fins viticoles
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

AMI – exploitation de parcelles communales destinées à la viticulture – conseil municipal du 24 juin 2024





VILLE DE SAINTE-ADRESSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Hubert Dejean de la Bâtie

Transmission contrôle de légalité le :

Coquin Valérie

De: ne-pas-repondre@seinemaritime.fr
Envoyé: vendredi 28 juin 2024 11:09
À: Coquin Valérie
Objet: Alerté iXBusWeb - Accusé de réception reçu

Bonjour Valérie COQUIN,

Numéro d'acte : 6-24062024
Date de l'acte : 24/06/2024
Objet : Exploitation de parcelles communales destinées à la viticulture - Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
Numéro AR : 076-217605526-20240624-6-24062024-DE
Etat de l'acte : Accusé de réception reçu
Expediteur : Commune de SAINTE-ADRESSE
Date et Heure d'envoi : 28/06/2024 11:09:16

Cordialement,
L'équipe d'iXBusWeb.

****Ce message et toutes les pièces jointes sont transmis à l'attention exclusive de ses destinataires, peuvent être confidentiels, et contenir des données à caractère personnel ou sensibles. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, sa lecture, sa copie, sa diffusion, sa publication ou son utilisation sont strictement interdites. Merci dans ce cas de le détruire ainsi que les pièces jointes s'y rattachant sans en garder copie et d'avertir immédiatement l'expéditeur. Tout message électronique est susceptible d'altération et le Département de la Seine-Maritime décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié. Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce message que si nécessaire.

